

Comité scientifique des IREM

Extrait du procès-verbal de la séance du 20 mai 2011

Formation et recrutement des enseignants

Un point, à l'approche de la fin de la première année de mise en place de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, était à l'ordre du jour de la réunion du comité scientifique des IREM du 20 mai 2011. Voici un extrait du procès-verbal de cette séance relatif à ce point. Pour une documentation complète sur cette séance (relevé de conclusions, version intégrale du procès-verbal), voir : <http://www.univ-irem.fr/spip.php?rubrique162>

a. Exposé de Sylvie Coppé, responsable de la CORFEM (COmmission de Recherche sur la Formation des Enseignants de Mathématiques)

Nous renvoyons à deux documents fournis par elle et qui figurent en pièces jointes à cet extrait :

- Diaporama de présentation du *questionnaire portant sur la mise en place des masters d'enseignement second degré* traité par la CORFEM,
- Article de Sylvie Coppé, titré *La réforme de la formation des enseignants en France en 2010*, dans "Petit x", numéro 85, 2011¹.

b. Exposé de Catherine Taveau (COPIRELEM : Commission Permanente des IREM sur l'Enseignement Élémentaire) sur la formation des professeurs d'école

Si, dans sa structure, la formation des professeurs d'école se rapproche de ce qui vient d'être dit de la formation des professeurs de lycées et collèges (mise en place d'un master, concours imbriqué dans l'année de master 2), elle s'en distingue par le fait qu'il faut ici travailler dans la polyvalence disciplinaire. L'hétérogénéité d'un master à l'autre selon les universités a donc pour effet que la place des mathématiques y est très variable et celle des "sciences de l'éducation" dans certaines universités exagérément prédominante. La doctrine officielle selon laquelle le master doit viser à la fois les 3 objectifs de préparation au diplôme universitaire, de préparation au concours (dont la première partie se passe en septembre de l'année de master 2) et d'initiation à une recherche est intenable.

Un problème majeur est celui du flux d'étudiants intéressés par la formation de professeur d'école : le nombre d'inscrits en M1 varie, selon les universités, de la moitié aux deux tiers des prévisions, ce qui n'est pas étonnant vu la baisse importante du nombre de postes offerts

1. Nous remercions la directrice de publication de cette revue, Christine Kazantsev, directrice de l'IREM de Grenoble, d'avoir, en juin 2011, accepté la reproduction de cet article sur notre site.

au concours. Si la répartition géographique des inscriptions étudiantes ne s'améliore pas, ceci remettra en cause l'existence des "petits" sites des départements où aucune autre structure universitaire n'existe.

Globalement le nombre d'heures d'enseignement des mathématiques dans ces masters a été diminué de moitié, ce qui pose deux problèmes. Le premier est lié au niveau mathématique exigé pour l'admissibilité au concours dont l'épreuve est devenue totalement mathématique, pour des étudiants n'ayant pratiquement plus fait de mathématiques depuis souvent la classe de seconde et dont le niveau est assez faible. Le second est lié au fait qu'il est nécessaire d'avoir du temps pour redonner confiance dans cette discipline en articulant mathématiques et didactique des mathématiques, ce qui permet de donner du sens aux notions traitées. On dispose de moins d'heures donc de moins de temps.

Les oraux d'admission du concours s'organisent pour la première fois cette année et, malgré la demande des Inspecteurs Généraux, aucune harmonisation n'a pu avoir lieu au niveau des académies (ni au niveau des documents disponibles, ni au niveau de la composition des jurys). Par ailleurs les mémoires de M2 (30 à 40 pages) ne sont pas nécessairement liés à la pratique de la classe. Le déficit de formation pour les "T1" (première année d'exercice) et la dégradation de la formation continue complètent ce tableau très noir de l'évolution de la formation des enseignants de l'école élémentaire.

c. Débat

Eric Barbazo (président de l'Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public), après avoir signalé que l'APMEP n'avait pu être satisfaite par la réponse du ministère à l'inquiétude qu'elle lui avait exprimée quant aux conditions d'exercice qui sont le lot des jeunes professeurs stagiaires, complète les enseignements tirés par Sylvie Coppé de l'enquête effectuée par la CORFEM par l'information sur celle menée par l'APMEP, d'une part auprès des professeurs stagiaires (27 réponses), d'autre part auprès de formateurs et tuteurs (2 + 17 réponses). Ici encore on enregistre une très grande diversité, tant dans la nature des relations stagiaire-tuteur que dans la charge d'enseignement qui incombe au stagiaire. De ce fait les réactions des intéressés sont aussi assez variables. Si tous les stagiaires se plaignent de la lourdeur du travail (enseignements à assurer plus éléments de formation) qui leur échoit, la moitié environ se déclarent satisfaits de l'accompagnement par le tuteur. De même, si tous les tuteurs qui ont répondu considèrent que leur rôle est utile, environ la moitié déclarent avoir hésité à accepter cette tâche. Eric Barbazo conclut en affirmant le besoin d'un meilleur cadrage national, ce que Pascale Pombourcq complète en rappelant la demande de l'APMEP d'une entrée progressive dans le métier, avec une montée en puissance du temps d'enseignement étalée sur 3 années.

Yves Olivier complète, avec son expérience d'IA-IPR, la description du vécu de la mise en place de la réforme. Dans son académie, cette année, 50% des jeunes professeurs stagiaires n'avaient encore jamais vu de classe. Le réseau jadis bien repéré d'établissements d'accueil de stagiaires, avec des conseillers pédagogiques expérimentés et reconnus, a vécu : établissements manquant d'expérience, chefs d'établissements ayant d'autres priorités que la formation de leurs stagiaires, refus de conseillers pédagogiques "anciens" de continuer à assumer cette tâche dans les conditions actuelles, surcharge des conseillers qui sont en fonction. Il parle de "jeunes

enseignants en souffrance”.

Daniel Perrin rappelle ses points de désaccord, déjà souvent exprimés en CS, avec la réforme du recrutement des professeurs, tant dans ses aspects sociaux (recul d’un an du recrutement rémunéré) que dans la baisse de la part de formation professionnelle telle qu’elle était assurée dans les IUFM ou encore dans la délicate transformation de la nature de la relation avec les étudiants, avec lesquels jadis on coopérait dans la préparation à un concours alors que maintenant on doit aussi les évaluer au titre de l’attribution du master. Il veut cependant apporter son témoignage sur les possibilités de travail intéressantes en M1, où existe un “espace de liberté” dû au fait que le concours n’est que dans le courant de l’année qui suit, année au cours de laquelle en revanche est intense le “bachotage”, tant en début d’année pour le concours de novembre qu’ensuite pour la préparation à l’oral. Il indique comment il conduit les étudiants de M1 à travailler, à l’aide en particulier de travaux personnels, à dimension historique, donnant lieu à rapports. Cette vision relativement (et modestement) optimiste n’est pas reprise dans d’autres témoignages d’enseignants de M1 (certains reproduits par Sylvie Coppé) qui disent que le “niveau” des étudiants venant en M1 à vocation enseignement est assez faible et que donc beaucoup de temps doit être consacré à combler leurs lacunes en mathématiques.

Tout au long du débat, nombre d’intervenants expriment combien les états des lieux qu’ils viennent d’entendre confirment leurs inquiétudes quant à la réforme de la formation des enseignants et à quel point ils sont frappés par l’ampleur de l’hétérogénéité et de la désorganisation qui l’accompagnent. Les témoignages sont multiples sur les baisses de moyens (en enseignants issus des établissements scolaires mais aussi parfois en enseignants du supérieur) que peuvent subir, au sein de certaines universités, les masters à vocation enseignement et sur le “casse-tête” que représente en certains lieux l’obligation que ces masters aient d’autres débouchés. Cette situation est aussi mise par certains en relation avec le problème des effectifs d’enseignants : baisse des candidatures aux concours, recours important à des enseignants contractuels dans certaines académies, impact éventuel de nouveaux remaniements à venir dans les épreuves de concours.

Des voies pour remédier à cette désorganisation ne pouvaient pas être dégagées au cours du débat, tant celle-ci semble intrinsèque à une réforme qui apparaît à tous avoir été insuffisamment pensée, ce qui avait été confirmé par le “pré-rapport” officiel de Jean-Michel Jolion, président du “comité de suivi master”². En particulier Sylvie Coppé affirme que la CORFEM n’a pas de position sur la place des concours dans le calendrier des deux années de masters et les quelques avis émis à ce sujet en CS ne sont pas unanimes.

Nombreux sont les intervenants qui insistent sur la “nouvelle donne” que présente, au delà des critiques qui s’expriment, la mise en place, qui paraît désormais irrévocable, des masters de formation des enseignants, pour le primaire et le secondaire, avec une nécessité de collaboration accrue, au sein des universités, avec d’autres enseignants que ceux déjà impliqués antérieurement, au titre des IUFM, dans la formation des enseignants (collaboration souvent

2. Le rapport définitif de J.M. Jolion a été remis aux ministres le 11 octobre 2011 ; il est tout aussi sévère que le pré-rapport. Il est accessible par exemple via le site du “café pédagogique” : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2011/10/121011AuducRapportJolion.aspx> où on trouve aussi une analyse de ce rapport et une interview de son auteur.

d'autant plus difficile que plusieurs universités peuvent être impliquées). Au delà des ajustements imposés dans l'urgence ces dernières années, il est du rôle des IREM de favoriser une réflexion de fond à plus longue échéance, C'est dans ce cadre en particulier que pourraient être menées des études communes sur ce que c'est que d'enseigner les mathématiques aujourd'hui et, dans la foulée, quels types d'épreuves devraient figurer dans les concours ; est avancé à cet égard le besoin d'une certaine coordination avec l'Inspection Générale de la discipline.

L'idée est lancée de favoriser en 2012 une conjonction entre le séminaire de l'ADIREM et les colloques annuels de la CORFEM et de la COPIRELEM³.

3. Etudiée en session d'ADIREM le 20 juin 2011, cette idée a été retenue pour 2013, le séminaire 2012 étant conjugué avec le colloque en l'honneur de Michèle Artigue, qui se tiendra, du 31 mai au 2 juin 2012, à l'université Paris-Diderot.